

rement à l'assertion d'un tel témoin. Il est très probable que cette tradition, attribuée à l'apôtre saint Jean, se bornait à dire que Notre-Seigneur était dans la *maturité* de l'âge lorsqu'il enseignait, et saint Irénée, dans son zèle à réfuter les Gnostiques, aura exagéré la portée de ce témoignage traditionnel et par conséquent peu précis.

Mais l'âge mûr, dont il est fait ici mention, se rapproche naturellement de la quarantième année, et la physionomie de Notre-Seigneur semble en effet avoir indiqué cet âge lorsque les Juifs lui ont dit : « Vous n'avez pas encore cinquante ans. »

Ainsi, d'après ce texte, on peut conclure que Notre-Seigneur avait une quarantaine d'années à la fin de sa prédication (1), de même que nous avons conclu, d'après le texte de saint Luc, qu'il en avait une trentaine au commencement.

L'examen des dates exactes va nous montrer maintenant que ces approximations se rapprochent beaucoup de la vérité, et que Notre-Seigneur était dans sa trente-cinquième année à l'époque de son baptême (novembre de l'an 29), et dans sa trente-neuvième à l'époque de sa mort (3 avril de l'an 33 È. C.).

(1) « Le Christ était près d'atteindre sa quarantième année. » Ἐγγύς των τεσσαράκοντα ετών. S. Jean Chrysostome, *Homil. LV in Joann.*

## CHAPITRE II

### Les dates exactes.

Les dates exactes sont celles qui précisent, d'une manière absolue, les époques que nous cherchons :

Elles sont au nombre de trois :

La première est expressément donnée par saint Luc, au commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste.

La seconde consiste dans l'époque attribuée par les historiens aux ténèbres qui couvrirent la terre au moment même de la mort du Sauveur.

La troisième, enfin, est fondée sur la coïncidence du vendredi avec la Pâque légale, l'année et le jour même de la Passion.

#### § I<sup>er</sup>. — PREMIÈRE DATE EXACTE

##### *L'an quinze de l'empire de Tibère.*

1. Le texte de saint Luc. — 2. Époque indiquée. — 3. Clarté du texte. — 4. Explication peu sérieuse de Sanclemente. — 5. Autre explication. — 6. Réfutation de l'argument tiré du texte. — 7. Réfutation de l'argument historique. — 8. Témoignage des médailles. — 9. Conclusion.

1. LE TEXTE DE SAINT LUC. — « LA QUINZIÈME ANNÉE DE L'EMPIRE DE TIBÈRE CÉSAR; *Ponce-Pilate étant procurateur de la Judée, Hérode tétrarque de la Galilée, Philippe, son frère, tétrarque de l'Iturée et du territoire de la Trachonite, et Lysanias tétrarque de*

« l'Abylène, sous les princes des prêtres Anne et Caïphe, « la parole du Seigneur se fit entendre à Jean, fils de « Zacharie, dans le désert.

« Et il vint dans toute la vallée du Jourdain, prêchant « le baptême de la pénitence en rémission des péchés. » (Luc, III, 1.)

I. Rien de plus clair et de plus solennel que cet exorde de l'Évangile, et nos actes civils du dix-neuvième siècle ne sont pas datés avec une plus scrupuleuse précision.

Certes, ce luxe d'indications n'était guère usité alors dans les ouvrages historiques. Mais Dieu semblait nous le devoir pour la plus importante de toutes ses œuvres; il nous l'a donné ici.

2. ÉPOQUE INDIQUÉE. — Tibère César ayant succédé à l'empereur Auguste le 19 août de l'an 14 É. C., la quinzième année de son empire court depuis le 19 août de l'an 28 jusqu'à pareille époque de l'an 29.

La prédication de saint Jean-Baptiste a probablement commencé au milieu de cet intervalle, après la fin de l'hiver, et au mois de Nisan, premier mois de l'année sainte des Juifs. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que saint Jean exerçait son ministère principalement pendant les mois les plus doux de l'année, vu qu'il prêchait loin des habitations humaines, et qu'il baptisait par immersion.

Quelle que soit la valeur de cette dernière opinion, tous les interprètes reconnaissent que la prédication de saint Jean-Baptiste a précédé le baptême de Notre-Seigneur d'environ six mois: en ajoutant à cet intervalle les trois ans et quelques mois qui forment la durée de la prédication du Sauveur jusqu'à sa dernière Pâque, on arrive à conclure que cette dernière Pâque est celle qui tomba le 3 avril de l'an 33 (786 de Rome), quatre ans après l'an 15 de Tibère.

3. CLARTÉ DU TEXTE. — Certes, en présence d'une date aussi claire, l'embarras est extrême pour les contradicteurs, et l'on en peut juger par les expédients auxquels ils ont recours. Deux explications ont été proposées jusqu'à présent; mais les principaux champions de chacune d'elles réfutent si parfaitement les arguments avancés en faveur de l'autre, qu'il nous suffira de leur emprunter ces réfutations.

4. EXPLICATION DE SANCLEMENTE. L'explication la moins sérieuse est évidemment celle que Sanclemente propose dans son ouvrage sur la *Réformation de l'ère vulgaire*.

Voici en quoi elle consiste :

L'auteur accepte la date donnée par saint Luc et fait rapporter comme nous l'an quinze de Tibère à l'intervalle compris entre le 19 août de l'an 28 et le même jour de l'an 29. Mais, après avoir bien déterminé et prouvé l'époque précise de cette date, il voudrait y rapporter, non pas le baptême, mais la mort du Sauveur.

Pour cela, il suppose et prétend que saint Luc n'a raconté dans tout son évangile que des faits arrivés pendant les huit derniers mois de la prédication de Jésus-Christ, précisément depuis l'époque initiale de la quinzième année de Tibère jusqu'à la Pâque de cette même année.

Mais que faire alors de la prédication de saint Jean-Baptiste, du baptême de Notre-Seigneur, de son jeûne de quarante jours et de son premier séjour en Judée, événements qui sont tous placés par saint Luc lui-même après l'indication de l'an quinze de Tibère, et qu'il faut nécessairement mettre avant les huit derniers mois de la vie publique du Sauveur ?

Que faire de tout cela ?

Ce n'est pas une grande difficulté pour Sanclemente :

il met tous ces événements *entre parenthèses*. Il place un point au lieu d'une virgule après les indications chronologiques et historiques données par saint Luc, au commencement du troisième chapitre de son évangile; il ouvre alors sa parenthèse au milieu du second verset de ce chapitre; il renferme dans cette parenthèse les événements de trois années entières, en l'étendant jusqu'au quatorzième verset du quatrième chapitre, et alors il fait rapporter le reste de l'évangile de saint Luc à la quinzième année de Tibère.

Malheureusement pour un tel système, il suffit de citer cette violence pour montrer combien elle est contraire à la vérité. Il est impossible d'ouvrir des parenthèses de cette nature, surtout lorsque rien ne l'indique dans le texte et qu'au contraire la suite du discours et la particule grecque *δέ* placée dans l'original au commencement de la phrase, relie évidemment la prédication de saint Jean-Baptiste à l'an quinze de Tibère. Le plus simple examen du texte rend donc cette explication complètement insoutenable.

Enfin il est pareillement impossible de renfermer, dans un espace de huit mois seulement, tous les faits racontés par saint Luc, à partir du quatorzième verset du quatrième chapitre jusqu'à la fin de son évangile, et, nous le répétons, il suffit de citer de pareilles violences pour les réfuter.

5. AUTRE EXPLICATION. — La seconde explication proposée forme une objection plus sérieuse, et le nombre de ses adhérents la rend aussi plus digne d'attention. Elle consiste à faire remonter la date initiale de l'empire de Tibère quelques années avant la mort d'Auguste, de sorte que l'an quinze de Tibère correspondrait à l'an 25 ou 26 de l'ère chrétienne et non pas à l'an 29.

Pour bien comprendre le sens et la valeur de cette

explication, il convient de jeter un coup d'œil sur l'histoire romaine de cette époque.

D'après les témoignages de l'histoire, Tibère fut élevé graduellement par Auguste, pour continuer après lui la monarchie impériale des Césars.

Décoré du titre honorifique d'*Imperator* en l'an 8 avant l'ère chrétienne (746 de Rome), il reçut deux ans plus tard la puissance tribunitienne pour cinq ans, et cette puissance lui fut renouvelée onze ans après (757) lorsqu'il fut adopté par Auguste et reconnu comme héritier futur du pouvoir souverain. Quelques années plus tard, Tibère ayant heureusement terminé diverses guerres en Dalmatie et en Germanie, revint triompher à Rome. Suivant le P. Patrizzzi, ce triomphe de Tibère doit être rapporté peu après le 16 janvier de l'an 12 après l'ère chrétienne. De cette époque ou à peu près date pour Tibère une nouvelle augmentation de pouvoir : Auguste l'associe au gouvernement des armées et des provinces militaires.

Ce n'est toutefois qu'après la mort d'Auguste que *Tibère accepte enfin dans le sénat, tout en faisant paraître bien des hésitations, le rang suprême de l'empire, le PRINCIPATUS IMPERII*, et c'est en vertu de ce pouvoir suprême, mais nouveau pour lui, qu'il reçoit le serment des consuls et des armées.

D'après l'explication dont nous parlons, saint Luc aurait compté les années de Tibère non pas depuis la mort d'Auguste en l'an 14 é. c., mais depuis l'association de Tibère au gouvernement des provinces militaires en l'an 12.

Telle est cette seconde explication, proposée pour la première fois au dix-septième siècle par Herwaert, répétée ensuite par Pagi, Lardner, Pezron (1), et enfin

(1) Voir Herwaert, *Nova et vera Chronologia*, c. CCXLVIII; Pagi,